

Restaurants du Cœur - Location par la Ville de Besançon d'un bâtiment sis 1 rue Edouard Belin - Bail de location avec la SCI BARI - Convention d'objectifs entre la Ville, le CCAS et les Restaurants du Cœur

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : L'Association des Restaurants du Cœur occupe des locaux municipaux 18 rue Jules Haag depuis 1990. Ces locaux sont vétustes et inadaptés aujourd'hui à l'activité des Restaurants du Cœur qui est en constante progression, puisqu'il est prévu d'accueillir plus de 1 000 familles par semaine pour la campagne 2009/2010 : ceci n'est pas envisageable dans les locaux rue Haag.

Par ailleurs, l'activité de l'association va évoluer puisque les Restaurants du Cœur devront dans les campagnes à venir, développer «l'aide à la personne» en créant notamment des ateliers d'insertion, ce qui va induire pour l'association des contraintes nouvelles en terme de locaux.

Consciente depuis plusieurs années des besoins spécifiques de l'association, la Ville a effectué une recherche de locaux assez large, sans qu'une solution satisfaisante soit trouvée. Début 2009, il a été décidé de faire une nouvelle recherche dans l'optique d'abandonner définitivement les locaux rue Haag, et d'effectuer la campagne 2009/2010 dans de bonnes conditions.

Il est apparu qu'un bâtiment propriété de la SCI BARI était disponible rue Belin. Ce bâtiment constitue une véritable opportunité par sa situation et sa configuration : situé à proximité immédiate de Planoise, dans une zone permettant un relatif anonymat des bénéficiaires, bien desservi par les bus, il répond tout à fait aux besoins de l'association en terme de fonctionnement. Outre les zones d'attente, d'accueil, de distribution et de stockage, il comporte cinq bureaux qui permettront de recevoir les bénéficiaires dans les conditions requises, confidentialité notamment.

Un vaste parking situé devant le bâtiment permettra en outre d'accueillir les véhicules des bénévoles et des bénéficiaires.

A noter toutefois que la Ville pourra disposer dans ce bâtiment d'une zone de stockage de 170 m² environ pour ses propres besoins et d'un auvent couvert d'environ 700 m² sur 2 niveaux.

Quelques travaux sont nécessaires avant que l'association puisse s'installer dans les locaux ; c'est pourquoi la Ville prend ces locaux en location dès le mois de septembre afin de permettre l'installation de l'association dès le 9 novembre.

A cet effet, un bail de location doit être signé avec la SCI BARI, moyennant un loyer annuel de 42 000 € TTC. Le montant de cette dépense sera inscrit au chapitre 011.524/6132.10042 du budget de l'exercice courant.

La mise à disposition de ces locaux constitue une opportunité pour la Ville et le CCAS de formaliser des objectifs de coopération entre l'association, la Ville et le CCAS, contributifs à une politique locale en matière d'accès à l'aide alimentaire des publics en difficulté, qui constitue un levier pour l'insertion et la cohésion sociale.

Les Restaurants du Cœur, au plan national, ont fixé des orientations qui, au-delà de l'aide alimentaire, visent au développement de l'aide à la personne et à l'insertion.

Fort du constat, suite à une enquête sur le département du Doubs réalisée par les Restaurants du Cœur, faisant apparaître que 70 % des personnes bénéficiaires souhaitent autre chose que l'aide alimentaire, l'association, son président, ses instances, ont perçu l'intérêt de pouvoir travailler avec le CCAS sur un domaine où l'intervention des bénévoles doit se conjuguer de manière cohérente avec celle des professionnels et des dispositifs institutionnels.

Dans ce contexte, les objectifs peuvent se décliner ainsi :

- contribuer à une connaissance partagée des besoins sociaux en matière d'aide alimentaire et à leur analyse pour une recherche de solutions adaptées

- promouvoir l'accompagnement social des personnes pour favoriser les projets en conjuguant le rôle des bénévoles et celui des professionnels travailleurs sociaux du CCAS en lien avec les services sociaux du département et les acteurs de l'insertion

- contribuer à la politique partenariale locale en matière d'achalandage, de distribution et d'insertion.

Ces trois objectifs intégreront le document final de convention qui traitera également des locaux et se déclineront en fiches action.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur ce projet

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention d'objectifs à intervenir entre la Ville, le CCAS et l'Association «Les Restaurants du Cœur».

«M. LE MAIRE : On a beaucoup parlé ce soir de sujets très importants. Il y en a un aussi qui me tient à cœur, c'est le problème des Restos du Cœur et le problème de l'aide aux personnes en difficulté. Beaucoup ce soir ont dit combien c'était difficile pour les entreprises, c'est vrai mais c'est aussi très difficile pour celles et ceux qui ne peuvent plus se nourrir et vivre normalement et je voudrais féliciter globalement toutes les associations qui leur viennent en aide.

Ce soir on parle des Restos du Cœur et je voudrais les féliciter pour leur action, absolument exemplaire et les remercier pour leur patience. Les Restos du Cœur, comme la Banque Alimentaire, comme le Secours Populaire, le Secours Catholique, les épiceries dans les quartiers, c'est quelque chose de très sensible, depuis des années étaient très mal logés, ça frisait même, je l'ai dit l'autre jour, l'indignité d'accueillir les personnes en difficulté sous la pluie, sous la neige, tel qu'on le faisait là-bas. Nous avons eu beaucoup de difficultés pour trouver un lieu parce qu'il fallait que ce soit un lieu assez grand, qui soit assez discret parce que les personnes en difficulté n'ont pas forcément envie qu'on les voie, qui soit accessible donc situé près d'une ligne de bus. Je crois que les Restos du Cœur auraient pu faire des articles de presse, venir manifester... ils ne l'ont pas fait et je tiens à les en remercier. Ils nous ont fait part de leurs difficultés, on a pris l'engagement de trouver une solution car ce qu'ils font relève du service public. On va les reloger, ça va coûter un peu d'argent, 42 000 € mais c'est quelque chose qu'on assume facilement. Non, on ne paiera pas avec la réserve parlementaire, cela dit...

Mme Françoise BRANGET : Ça a été déjà fait...

M. LE MAIRE : C'était une boutade ! On fait cela volontiers parce que c'est important pour les Restos du Cœur, comme nous l'avons fait pour la Banque Alimentaire et pour d'autres car il y a de plus en plus de personnes qui sont en difficulté. Et je dois dire aussi qu'une convention va être signée entre les Restos du Cœur et le CCAS, la Première Adjointe peut en dire un mot, pour faire en sorte que nos actions soient complémentaires et que nous puissions encore mieux travailler ensemble. Si ça passe ce soir après la question relative au foot ce n'est pas fait exprès, cela donne un ordre d'idée des sommes engagées et d'autre part un ordre d'idée des sommes qu'il faut engager pour les personnes en difficulté et malheureusement il y en a de plus en plus. Donc les Restos du Cœur vont intégrer leurs nouveaux locaux le 9 novembre, je les remercie, parce qu'ils sont là, pour ce qu'ils font depuis des années. Je remercie aussi les services de la Mairie : Mme MARAUX, M. CUCHEROUSSET, l'Adjointe Mme SCHOELLER, Christophe LIME aussi, enfin l'ensemble des services plus tous ceux que j'oublie, Agnès BOLARD aussi, enfin tous ceux qui ont «bossé» là-dessus parce que je crois que c'est une belle avancée et qu'on va

peut-être faire encore plus en matière de politique alimentaire. C'est important de travailler ensemble, je l'ai dit l'autre jour en conférence de presse, on n'est pas chacun dans son coin. Les Restos du Cœur ça ne devait pas durer très longtemps ; je rappelle simplement que l'année dernière il y avait je crois 800 familles et cette année il y a 1 000 familles attendues, ça a beaucoup augmenté.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Avant même qu'on ait trouvé une solution pour les locaux dont la recherche a été très longue et souvent infructueuse, les Restos avaient accepté de se joindre à nous, quand je dis nous c'est le CCAS mais c'est aussi l'ensemble des collecteurs et distributeurs d'aide alimentaire avec lesquels on est en train de mettre en place une politique publique concernant l'accès à l'alimentation. Donc les Restos ont décidé, au cours de cette année, de venir nous rejoindre pour que, sur l'ensemble du territoire les pauvres soient traités de façon équitable et dans un travail complémentaire des différentes associations. Et l'intérêt de cette convention est double, le premier c'est que les Restos vont apporter une contribution à la connaissance des publics pauvres parce que les publics se répartissent différemment selon les organismes et c'est vrai que les jeunes, par exemple, vont plus facilement aux Restos du Cœur. On pourra désormais avoir une vision complète de ce que représente l'aide alimentaire sur notre territoire. Le deuxième c'est la mise en place d'une politique d'accompagnement social vers l'autonomie puisque nous ne faisons pas l'aumône. L'objet est d'amener les gens à s'insérer, on dit toujours que l'aide alimentaire c'est le premier palier de l'insertion et dans ce travail d'accompagnement que les Restos sont d'accord de réaliser, le CCAS apportera des moyens humains pour les aider à accomplir ce travail.

M. LE MAIRE : Je te remercie. Un bon travail a été réalisé, on travaille aussi parallèlement avec la Banque Alimentaire qui a aussi des soucis car malheureusement les besoins sont toujours là.

Mme Françoise BRANGET : Tout simplement pour dire qu'on est tous sensible à l'augmentation du nombre des familles qui ont de plus en plus de difficultés. Vous avez tout à l'heure parlé de la réserve parlementaire. Je voudrais simplement dire que je n'ai pas attendu que vous me le suggériez...

M. LE MAIRE : C'est très bien !

Mme Françoise BRANGET : ... puisque j'ai pu faire bénéficier la Banque Alimentaire, qui a un peu moins de budget que les Restos du Cœur beaucoup plus médiatiques, de la réserve parlementaire et je vous rappelle qu'au début de l'année, j'avais souhaité, compte tenu de la crise économique, ne pas faire de cérémonie de vœux et l'argent que j'aurais dépensé pour les vœux, j'ai souhaité le partager en deux, une moitié pour la Banque Alimentaire et une moitié pour les Restos du Cœur et c'est comme ça que j'ai versé 1 000 € à chacun, de ma poche.

M. LE MAIRE : Je vous en félicite. Si vous pouviez faire remonter, au plus haut niveau de l'Etat pour éviter des dépenses de l'ordre de 2 M€ comme celles engagées à New-York pour un garden party, faites-le remonter au plus haut niveau. Je pense que votre exemple devrait être suivi au plus haut niveau et je vous donne acte que vous l'avez fait. Mais il faudrait que ça suive parce que là on frise quand même l'indécence.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : J'espérais que sur ce type de sujet on n'arrive pas à des propos comme ceux que j'entends ici. C'est fort dommage, mais je dois dire ici que je partage votre analyse par rapport au rôle important des Restos du Cœur. Je suis comme vous très attachée au rôle des Restos du Cœur dans la cité, notamment en cette période de crise économique et financière. Cette association joue un rôle majeur dans l'aide aux plus fragiles. Elle prévoit, d'ailleurs vous l'avez précisé, d'accueillir 1 000 familles par semaine pour la campagne 2009-2010. Dans ces circonstances, les locaux municipaux indignes, comme vous l'avez précisé, qu'elle occupe rue Haag n'allaient plus lui permettre de remplir sa mission dans les meilleures conditions. Je me réjouis donc de cette initiative et de cette solution de relogement d'urgence des Restos du Cœur. C'est la raison pour laquelle nous voterons pour ce bail d'un an d'un montant de 42 000 €. Toutefois je souhaiterais que pour le long terme une solution plus ambitieuse soit proposée aux Restos du Cœur et aux autres associations. Cela aurait d'ailleurs dû faire l'objet d'une vaste réflexion permettant de mettre en évidence les meilleurs choix pour que les crédits municipaux destinés à venir en aide aux associations qui en ont la charge et aux citoyens en difficulté ne se transforment pas en rente pour les promoteurs immobiliers. Vous l'avez dit, l'argent public se fait rare. Il ne

s'agit pas de ne pas dépenser mais plutôt de mieux dépenser. Si des solutions plus ambitieuses et pérennes ne sont pas rapidement trouvées et que le bail de 42 000 € perdure, dans 20 ans la Ville aura versé 840 000 € à la SCI BARI. Ni les Restos du Cœur ni la Municipalité ne seront propriétaires des lieux au final. Ce bail en rappelle d'ailleurs bien d'autres, reconduits systématiquement tous les ans, je dispose d'une liste longue de tous ces baux. Je vous citerai quelques exemples tout à l'heure. A mon sens, comme je vous le disais, quelques exemples méritent qu'on s'y attarde un petit peu. Les nombreuses années consacrées, comme l'a souligné Mme SCHOELLER, par la Ville à rechercher en vain des locaux à louer pour le relogement des Restos du Cœur auraient dû permettre d'imaginer d'autres solutions, d'explorer d'autres pistes. Le passage en revue des crédits consacrés par la Ville au paiement des loyers de locaux destinés aux associations et acteurs sociaux aurait mis en évidence des synergies possibles. La mutualisation des crédits alloués aux loyers est nécessaire. Elle doit permettre de lancer la construction d'un complexe pour loger les Restos et d'autres associations. Je vous parlais des exemples ; quand on prend les 42 000 € alloués aux Restos du Cœur, quand on additionne avec les 22 000 € de la Banque Alimentaire, je ne veux pas citer ici d'autres loyers, par exemple 65 000 € pour la Médecine du Travail rue Xavier Marmier, enfin bref...

M. LE MAIRE : On ne va pas mettre la Médecine du Travail avec les Restos du Cœur...

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Je prends quelques exemples de loyers Monsieur le Maire. En s'arrêtant uniquement sur les loyers des Restos du Cœur et de la Banque Alimentaire, sur 20 ans c'est 1 200 000 € qui seront attribués à la SCI BARI, en tout cas à des promoteurs immobiliers. Choisir l'investissement plutôt que la location permettrait à la Ville de devenir propriétaire des locaux pour ensuite les mettre à la disposition des associations...

M. LE MAIRE : Vous êtes une vraie libérale là, vous vous êtes trompée de parti !

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : ...une fois la Ville devenue propriétaire, les locaux peuvent être gracieusement offerts aux Restos du Cœur...

M. LE MAIRE : Mais même eux ne croient pas à cela.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : L'argent public qui ne sera plus versé dans les loyers sera directement injecté dans l'aide alimentaire. Après les 300 000 € de rente annuelle que percevront les promoteurs de la City, les 42 000 € versés à la SCI BARI auraient pu permettre d'offrir 8 400 repas par an à des personnes en difficulté, bien sûr une fois devenu propriétaire et qu'ils ont leurs locaux et qu'on n'a plus à payer.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Ecoutez, je vais vous dire, je suis quasiment effondré. D'abord je ne pense pas qu'en disant ça vous allez vous faire beaucoup d'amis dans cette salle. Je vous rappelle quand même que la politique actuelle du Gouvernement que vous soutenez s'appelle le PPP, le Partenariat Public Privé, c'est-à-dire qu'on vend tout et on loue, le meilleur exemple vient de l'Etat qui va vendre tous ses bâtiments ici, pour louer, et à quel prix, des bâtiments qu'il va certainement bâtir en PPP avec de grandes sociétés comme EIFFAGE, BOUYGUES et Cie. Ce qui est fantastique, c'est que les personnes qui soutiennent à la fois les PPP vont venir nous dire à nous l'inverse. Simplement ce qu'il faut savoir pour ceux qui assistent peu souvent au conseil, c'est que si on dit blanc il faut faire noir et si on dit noir il faut faire blanc et cela signifie que vous ne connaissez absolument pas la problématique parce que les publics sont différents, ceux qui vont à la Banque Alimentaire ne sont pas les mêmes que ceux qui vont aux Restos du Cœur et ils ne veulent surtout pas -les représentants de ces deux associations sont là, vous leur poserez la question à la fin de la séance- faire un grand complexe où on va réunir toutes les personnes en difficulté. Il faut que ces organismes soient répartis sur tout le territoire communal et que ça soit discret parce que tout comme les oiseaux se cachent pour mourir, les personnes en difficulté se cachent pour aller chercher à manger. Il faut que vous sachiez que la Banque Alimentaire, comme les Restos du Cœur ne veulent pas de bâtiments flambants neufs et ce que nous leur avons proposé, si vous avez l'occasion de les rencontrer ils vous le diront, leur convient parfaitement et ce qui m'intéresse, c'est l'avis des usagers, tout le reste ce n'est que de la politique politicienne et ça ne m'intéresse pas. Je remercie sincèrement les Restos du Cœur parce que ça fait 4 - 5 ans qu'on essaie de trouver une solution. Je suis allé voir avec Fanny GERDIL-DJAOUAT l'année dernière, elle m'a montré les mamans qui

attendaient sous la pluie et sous la neige -j'en ai la chair de poule- on a installé une bâche et j'ai dit à Christophe LIME qu'il n'était pas possible que moi, le Maire socialiste de Besançon je tolère ça et je lui ai demandé de trouver une solution et je le remercie de l'avoir fait. Alors dire maintenant : «c'est bien, mais il fallait acheter, sur 20 ans on aurait été propriétaire et après, on donnait l'équivalent des loyers comme s'il n'y avait pas de frais d'entretien, de frais de chauffage, de frais de réparation, ce raisonnement est tellement grossier, excusez-moi, que ça ne fait pas honneur à cette assemblée.

M. Christophe LIME : Je crois que s'il y avait une solution simple on l'aurait trouvée facilement. Je ne reprendrai pas les propos du Maire qui ont bien donné la réalité des choses. Une partie du bâtiment des Restos du Cœur, je vais le dire aujourd'hui, tenait avec un bout de bois derrière, c'était scandaleux. Cela fait partie de l'opération que l'on mène sur l'ensemble de Montrapon, je le dis aussi, d'évacuer un certain nombre de bâtiments construits d'une façon provisoire dans les années 50 et qui sont encore debout aujourd'hui. Je ne parlerai pas de l'accueil, tous ceux qui sont allés devant les Restaurants du Cœur considèrent qu'on avait un accueil indigne et ce n'était surtout pas de la responsabilité des bénévoles qui faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour pouvoir travailler, pour trouver une solution qu'on a cherchée depuis 3 - 4 ans. On a cherché à l'intérieur de nos bâtiments, on est allé en visiter plusieurs parce que c'est vrai que les Restos du Cœur ont un certain nombre d'exigences vis-à-vis du public qu'ils reçoivent, liées au respect de la personne, et donc il est extrêmement difficile de pouvoir trouver des bâtiments qui respectent une certaine confidentialité, qui soient accessibles aux personnes handicapées, qui permettent de stocker, d'avoir de l'accueil y compris un peu diversifié, etc. etc. Il y a un cahier des charges relativement important, ce qui est normal pour pouvoir accueillir le public d'une façon correcte. Ce soir c'est quand même le communiste qui va défendre une location avec du privé...

M. LE MAIRE : C'est incroyable ça ! Mais c'est que tu es un communiste réaliste.

M. Christophe LIME : ...on inverse les choses ce soir, ça commence à m'affoler un peu...

M. LE MAIRE : Tu deviens bon, tu as raison Christophe !

M. Christophe LIME : ...je vais commencer à bien revérifier les rapports que je présente ! Aujourd'hui Madame PEQUIGNOT, on a un demi million de m² à la charge de la Ville. Ça suffit ! Il faut optimiser, je l'ai déjà dit ici mais ce n'est pas simple Madame PEQUIGNOT. Quand vous allez dans une école, je vais prendre l'exemple de l'école, c'est très sensible, quand vous arrivez et qu'il ne reste plus que 2 classes, que vous dites aux parents qu'ils occupent x m² et qu'il faut quitter cette école, c'est un crève-cœur, ils ne comprennent pas l'optimisation des m², ils ne comprennent pas et je l'entends. Le fait de dire : «cette école va être transformée pour y faire autre chose», c'est un crève-cœur à l'intérieur du quartier. Donc on fait un certain nombre d'évolutions, on travaille avec l'ensemble de la population pour chercher à optimiser. Françoise FELLMANN a dit aujourd'hui qu'une école a été fermée cette année. On en ferme une tous les ans ou tous les deux ans. On y va tranquillement, on discute avec un certain nombre de personnes pour pouvoir optimiser au maximum l'ensemble de nos m². Je ne veux pas reprendre les propos habituels de Benoît CYPRIANI mais ce sont des bâtiments qu'aujourd'hui nous n'avons plus les moyens d'entretenir d'une façon correcte. Je le dis parce qu'aujourd'hui les exigences liées à l'accueil du public sont de plus en plus importantes. Par exemple, quand vous ouvrez un bâtiment public, il faut prévoir un accès pour les personnes handicapées, or pour tous les bâtiments construits dans les années 50-60, il n'y en avait aucun prévu pour accueillir du public handicapé. Je prends l'exemple du bâtiment qu'on vient de vendre rue Paul Bert. On a essayé de le réutiliser mais avec des demi niveaux partout, des anciennes classes qui font 3 m de hauteur, ce n'est pas possible et on n'aurait pu le mettre à disposition des Restaurants du Cœur car il est complètement inadapté à ce type d'utilisation. Alors oui, Monsieur OMOURI, nous vendons mais nous faisons aussi un certain nombre d'investissements. Pour créer le Centre Technique Municipal, le nouveau bâtiment qui est devant, nous avons fait un investissement au titre de la Ville pour pouvoir y mettre nos services et si vous regardez bien l'ensemble des budgets, chaque année nous faisons des grosses rénovations pour améliorer les conditions de travail de nos propres salariés parce qu'aujourd'hui il existe des endroits dans lesquels les conditions de travail des salariés de la ville sont anormales et quand je dis le mot «anormales», c'est limite ! Mais de temps en temps oui, nous sommes obligés d'avoir recours à la location. Nous essayons qu'elles correspondent au mieux aux besoins exprimés par les associations, nous essayons de négocier au mieux avec les

promoteurs pour que la charge de la Ville soit la moins importante possible y compris pour les charges en terme d'entretien, de chauffage. Si vous examinez bien ce bail-là, il est intéressant. Chaque fois qu'on signe un bail, je demande aux services un état du prix moyen du marché. Il n'est pas question que la Ville paie moins que l'état des marchés mais il n'est pas question non plus qu'elle paie plus. Donc à partir de là on négocie au mieux l'ensemble des locations auxquelles on a recours, on y travaille au jour le jour et je peux vous dire que ce n'est pas simple.

M. Jean ROSSELOT : Simplement je voulais dire qu'il faut bien déconnecter, en ce qui nous concerne en tout cas, la grande considération, l'intérêt et la grande admiration que nous avons tous pour ceux qui oeuvrent au sein des Restaurants du Cœur et qu'on soutient, bien entendu. Deux questions sur l'emploi de bâtiment : c'est vrai que l'Adjoint au patrimoine déploie ses connaissances et ses talents mais on peut être un peu étonné que pour lui service public ne s'accompagnât pas de domanialité publique ni de bâtiment public mais quand on est aux affaires, peut-être qu'il y a des cas particuliers, en tout cas ce que je voulais dire c'est que c'est une question de second ordre mais qui a son importance, j'entends bien, mais on est tous derrière les Restaurants du Cœur.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Je tiens à redire ce que j'ai dit ici concernant les Restos du Cœur, que je respecte infiniment et dont je salue le travail. Je pense qu'il faut éviter d'exploiter les difficultés économiques de nos concitoyens pour dresser les gens les uns contre les autres. Je veux dire que quand on fait des propositions vous nous accusez, soit vous dites que nos questions sont bêtes, sont inadmissibles, on ne peut jamais faire de propositions. Mais la proposition, on la fait, on peut en débattre. Je peux comprendre que vous ne partagiez pas mon opinion... vous savez, ça peut vous paraître grotesque, vous l'avez dit mais à un moment donné ce sont des questions qu'on est amené à se poser. Je reconnais qu'en voyant la liste des loyers, c'est quand même devenu une démarche systématique de louer. Je comprends très bien que les Restos du Cœur aient besoin de locaux discrets pour justement permettre l'accès facile aux bénéficiaires. Par contre la Ville peut aussi se doter de ces locaux-là. On n'a peut-être pas le même point de vue sur cette question-là mais je pense quand même que quand on est capable de mettre 64 000 € sur des loyers, vous savez, la liste des loyers de la Ville c'est 1 500 000 €...

M. LE MAIRE : Vous pouvez aller à votre conclusion s'il vous plaît Madame ?

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : ... c'est plus de 1 500 000 € maintenant, tous les ans, qu'on met sans compter. Vous savez, ce n'est pas par rapport aux bénéficiaires mais je pense qu'on peut avoir une autre stratégie immobilière, une autre stratégie d'investissement et pour moi, investir, y compris pour les Restaurants du Cœur, parce qu'ils ont besoin demain de fournir du travail à ces populations-là, aux populations qui sont accueillies, d'ailleurs ça fait aussi partie de leur ambition de demain. Parce qu'une fois qu'on a payé le loyer, ça n'apporte pas de richesse, contrairement à l'acquisition. Je comprends votre réponse Monsieur LIME. Par contre je me dois de défendre ce point de vue qui me semble aussi intéressant. Quand on passe des années à rechercher des solutions, quand on laisse les Restos du Cœur pendant des années dans des locaux indignes, pourquoi dire aujourd'hui que ma proposition est grotesque. Passer des années à rechercher des locaux pour aboutir à cette solution, on aurait pu se dire : OK, on ne trouve pas de locaux adaptés, par contre on va essayer de construire. Je suis étonnée qu'on ait laissé la situation perdurer.

M. LE MAIRE : On a essayé de le faire, on a même fait des plans pour construire quelque chose. Mais vous n'allez pas me convaincre, chacun ici a entendu ce que vous avez dit et se fera son opinion.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Je vais essayer de faire très court pour dire que la proposition que vous nous faites, Madame PEQUIGNOT, montre qu'il y a des problématiques que nous ne prenons pas en compte et qui sont extrêmement diversifiées et j'en citerai quelques-unes : la problématique de la collecte, de la distribution, de la diversité des publics, des besoins territoriaux qui sont variés sur la ville, de l'engagement des associations dans leur spécificité qu'on a à respecter parce qu'il y a les Restos du Cœur mais il y a aussi la Banque Alimentaire et toutes les associations qui travaillent avec l'alimentaire. Il y a aussi le Diaconat, la Croix Rouge, il y en a toute une série... la solution ne consiste pas par regrouper tout le monde au même endroit pour des tas de raisons qu'on ne va développer ici. C'est vrai que la recherche d'optimisation dont parlait Christophe LIME va bien dans le sens du travail qu'on a initié depuis près d'un an avec l'ensemble des partenaires pour essayer de trouver une complémentarité de façon à ce que les

Bisontins qui ont besoin d'accéder à l'aide alimentaire aient le sentiment d'être traités de la même façon, quel que soit l'endroit du territoire de Besançon. Je ne serai pas plus longue mais vraiment il faut mesurer que regrouper tout le monde au même endroit je ne crois pas que ce soit ce que les associations demandent et je ne crois pas surtout que ce soit la réponse aux concitoyens qui ont besoin d'accéder à l'alimentation.

M. LE MAIRE : C'est adopté. Et la meilleure réponse que je peux vous faire, c'est que nous avons une action diversifiée car dans le point d'après, ce n'est pas fait exprès, on va construire des locaux à Planoise, ça veut dire qu'on a bien les deux cordes à notre arc».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 8 octobre 2009.